

## **DELIBERATION RELATIVE A LA GESTION QUANTITATIVE DE L'EAU**

---

La session de la Chambre Régionale d'Agriculture de Bretagne, réunie le 30 juin 2023 sous la présidence d'André Sergent, délibérant conformément aux dispositions législatives et réglementaires

**Constatant** que le quorum est atteint.

**CONSIDERANT** les impacts majeurs du changement climatique sur le cycle de l'eau, ainsi que la vulnérabilité intrinsèque de la Bretagne du fait de la prépondérance des prélèvements dans les eaux superficielles

**CONSIDERANT** que la Bretagne connaîtra des événements climatiques plus sévères (sécheresses ou à l'inverse pluviométrie excessive), mais restera malgré tout une région plus favorable à l'agriculture

**RECONNAIT** l'enjeu majeur que constitue la gestion commune et durable des ressources en eau en Bretagne, associé à celui de la poursuite de l'amélioration de la qualité de l'eau, en particulier pour la préservation de l'ensemble des captages

**SOULIGNE** que l'accès à l'eau est un facteur de diversification agricole et que la diversité des productions agricoles représente, pour notre région, un atout majeur sur le plan économique et une chance en matière d'adaptation au changement climatique

**RAPPELLE** que l'eau utilisée dans les exploitations bretonnes permet de garantir l'alimentation de près d'1/3 des français, de limiter la dépendance alimentaire française, en particulier sur les légumes et **CONSIDERE** que les choix de répartition de l'accès à l'eau devront tenir compte de la nécessité absolue de sécuriser la production alimentaire

**RAPPELLE** les déclarations du président de la république le 30 mars dernier, en faveur de la solidarité entre territoires et entre activités, notamment pour ne pas demander des efforts supplémentaires de réduction des prélèvements à l'agriculture.

**SOULIGNE** la prise de conscience des agriculteurs bretons quant à la vulnérabilité des ressources en eau, et **CONSTATE** qu'ils mettent déjà en œuvre des actions visant une gestion économe de l'eau, que ce soit en élevage pour l'abreuvement et le lavage, ou pour l'irrigation

**S'ENGAGE** à mettre en œuvre sa stratégie sur la ressource en eau pour amplifier et accompagner ces actions, et **SOULIGNE** que cette stratégie repose sur quatre leviers complémentaires :

adaptation des pratiques et systèmes, gestion efficiente et économe de l'eau, préservation des milieux et mobilisation de ressources complémentaires, et **DEMANDE** d'y attribuer des moyens dédiés

**CONSIDERE** ainsi, que si la sobriété est nécessaire pour tous les usages de l'eau (avec une répartition équitable des efforts), au niveau agricole elle ne permettra pas seule de faire face aux aléas climatiques, et **SOUHAITE** qu'une concertation ouverte et sans dogmatisme puisse avoir lieu sur la question du stockage de l'eau, avec une approche collective et multifonctionnelle

**ENCOURAGE** à l'amplification de la plantation de haies favorables à la rétention et au ralentissement du chemin de l'eau.

**S'INQUIETE** par ailleurs de l'extrémisation des actions et de la communication sur la question de l'eau, et **S'INTERROGE** sur la capacité collective d'aboutir à des décisions partagées et équilibrées

**RECONNAIT** le besoin d'amélioration de la connaissance des usages et ressources, mais **ALERTE** sur le fait que les études Hydrologie, Milieux, Usages, Climat sont bien des outils d'aide à la décision, avec un niveau d'incertitude dont il faudra tenir compte, et **DEMANDE** qu'un volet socio-économique y soit systématiquement associé

**DEMANDE** enfin que les discours sur la solidarité territoriale se transforment en acte afin de pouvoir assurer un développement équilibré des territoires, et permettre le déploiement d'actions ambitieuses dans les territoires « fournisseurs » d'eau.

Demande aux collectivités d'inciter leurs administrés à adopter des pratiques favorables à la sobriété d'utilisation de l'eau potable (récupération d'eau, double circuit pour utilisation d'eau récupérée lorsque l'eau potable n'est pas indispensable...)

A Guerlédan, le 30 juin 2023

Le Président,  
André SERGENT



Quorum :	25
Nombre de votants :	27
Pour :	26
Contre :	0
Abstentions :	1

*Délibération adoptée avec 1 abstention*